

CRITÉRIUM VÉTÉRANS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION	3
ART. 1 / PRINCIPE	3
ART. 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
ART. 3 / DÉROULEMENT SPORTIF	3
ART. 4 / RÉCOMPENSES	4

RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION

M. Thierry CAMPOT

Tél. 06.78.87.75.96

Mail : veterans@cd16tt.fr

Autre contact : Secrétariat du comité

Tél : 05.45.25.32.54

Mail : secretariat@cd16tt.fr

ART. 1 / PRINCIPE

01 //// Le critérium individuel vétérans (masculin & féminin) s'adresse à tous les licencié·es Compétition, âgé·es de 40 ans et plus au 1er janvier de la saison en cours.

ART. 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

01 //// Il existe 9 catégories de vétérans par sexe, soit 18 au total :

- V40 (40 à 44 ans)
- V45 (45 à 49 ans)
- V50 (50 à 54 ans)
- V55 (55 à 59 ans)
- V60 (60 à 64 ans)
- V65 (65 à 69 ans)
- V70 (70 à 74 ans)
- V75 (75 à 79 ans)
- V80 (80 ans et plus)

02 //// Les joueur·ses doivent s'inscrire dans les délais impartis chaque saison, sur le site du Comité (comitett16.fr)

03 //// Le droit d'inscription à cette compétition est fixé chaque saison par le Comité.

ART. 3 / DÉROULEMENT SPORTIF

01 //// L'épreuve se déroulera le samedi 31 janvier 2026 ; Pointage 13h30 – Début à 14h00.

02 //// Un tableau sera organisé pour chaque catégorie. Cependant, si les engagements ne sont pas assez nombreux, des catégories pourront être regroupées (dames ou messieurs) et pour les féminines, elles pourront, éventuellement, évoluer avec les messieurs.

03 //// Les tours préliminaires se déroulent par poules de 3 ou 4 joueurs. À l'issue des poules, les joueur·ses sont placé·es dans des tableaux à élimination directe avec un classement intégral.

04 //// Tous les tableaux se disputent aux meilleurs des 5 manches.

05 //// L'échelon départemental n'est pas qualificatif pour les niveaux régional et national.

ART. 4 / RÉCOMPENSES

01 //// Le titre de champion·ne départemental est décerné aux vainqueurs des 18 catégories (9 pour les dames et 9 pour les messieurs).